

Responsabilité sociétale des entreprises : le Crédit Coopératif lance le *prêt choisir son impact*

Le Crédit Coopératif renforce son offre de prêts à destination des entreprises et des associations afin de les encourager dans leur démarche d'amélioration de leur bilan social et environnemental : il crée le *prêt choisir son impact*.

L'objectif de ce nouveau produit bancaire ? Inciter les entreprises et les associations à s'engager dans une démarche active de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour une meilleure performance globale de leur structure. L'atteinte d'indicateurs environnementaux et sociaux, définis conjointement lors de la souscription du prêt, permet alors une diminution du taux d'intérêt de 0,10%.

Un prêt en faveur des acteurs de l'économie réelle

Banque militante depuis plus de 125 ans auprès de ses clients personnes morales et particuliers, le Crédit Coopératif va encore plus loin dans son ambition de construire une société durable en proposant le *prêt choisir son impact*. Cette solution de crédit a pour objectif de soutenir les PME, ETI et associations dans leur transition vers une société respectueuse des humains et de la planète. Les critères retenus lors de la signature du prêt doivent s'appuyer sur un ou plusieurs domaines d'application de la responsabilité sociétale des entreprises selon la norme ISO 26000¹ :

- la mise en place d'une gouvernance responsable,
- le développement des relations et conditions de travail responsables,
- la préservation de l'environnement,
- le développement de l'éthique dans les relations d'affaires,
- le respect et la protection des clients,
- la participation et l'engagement dans la vie locale,
- le respect des droits de l'homme.

CARACTERISTIQUES RSE DU PRET CHOISIR SON IMPACT

→ **2 à 3** : nombre d'indicateurs RSE définis lors de la souscription

→ **0,10%** : pourcentage de bonification du taux d'intérêt du prêt à l'atteinte des objectifs RSE

→ **2 ans** : délai minimum avant la bonification du taux

Le montant du crédit peut varier entre 700 000 et 5 millions d'euros. Le prêt est uniquement à taux fixe et pour une durée de 5 à 15 ans maximum.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet credit-cooperatif.coop.

A propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les

associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif. www.credit-cooperatif.coop et www.agirandco.coop.



Contact presse

Marie Riou, chargée des relations presse
01 47 24 89 17 - presse@credit-cooperatif.coop

¹ La norme ISO 26000 donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable. Cela signifie agir de manière éthique et transparente de façon à contribuer à la bonne santé et au bien-être de la société. Source : www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html